



# VILLE DE SAINTE ANNE

-----

## ***PROCES-VERBAL***

### ***REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***EN DATE DU***

***JEUDI 08 FEVRIER 2018***

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

### **Convocation.-**

**Le 02 février 2018.-**

Convocation adressée individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le jeudi huit février deux mille dix-huit à seize heures en mairie, salle des délibérations.

### **Ordre du Jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des 29 novembre et 20 décembre 2017 ;
2. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23 novembre 2017 ;
3. Dépenses à réaliser avant le vote du budget primitif 2018.

## **REUNION DU JEUDI 08 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit et le huit février à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la ville de SAINTE-ANNE, s'est assemblé à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, Maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Madame Mariette MANDRET en tant que secrétaire de séance.

La secrétaire, en application du règlement intérieur voté le 25 juin 2014 a procédé à l'appel des conseillers.

Etaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Nicaise Max LAURENT, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette MANDRET, M. Patrice PEDRE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Nicole BAZZOLI, M. Franc BAPTISTE, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Thomas Philippe TROUPE, M. Hugues CHATEAUBON, M. Georges NARDIN, M. Christophe CATHERINE, M. Fabrice DURO, Mme Diana PERRAN.

Etaient absents excusés : Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Jean FAHRASMANE, M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

Etaient absents : Mme Michelle MAXO, M. Marcellin LACHOUA, M. Germain GRANDISSON, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour tel que présenté par le maire.

### **Affaire numéro 01 : Approbation des procès-verbaux des 29 novembre et 20 décembre 2017**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal en date du 29 novembre 2017.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal en date du 20 décembre 2017.

### **Affaire numéro 02 : Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23 novembre 2017**

Le maire demande à Monsieur Philippe TROUPE, Vice-président de la Commission des Finances de présenter cette affaire.

Monsieur Philippe TROUPE expose que l'attribution de compensation (A.C.) est le mécanisme clé de l'intercommunalité.

Elle est composée de 2 parts :

- ✓ La part fiscale, qui comprend toutes les recettes économiques transférées de la commune vers l'EPCI (CFE, TASCOM, ...) ;
- ✓ La part "charges et ressources", qui reprend la valorisation des charges transférées (personnel, prestataires externes,...) avec les compétences, mais aussi les ressources transférées qui sont nécessaires à l'exercice des compétences (TEOM, Taxe de Séjour,..).

Il rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux.

Lors des transferts de compétences de la commune vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la CLECT donne un avis sur les montants de charges et de recettes transférées.

L'évaluation des charges et recettes transférées modifient, majorent ou minorent le montant de l'attribution de compensation.



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Monsieur Philippe TROUPE présente les calculs relatifs à l'attribution de compensation.

	AC Fiscales	Transfert DMA	Transfert Transport	AC 2017 provisoires
Gosier	2 292 856	583 638	- 208 331	2 668 163
Sainte-Anne	1 500 086	- 971 342	- 162 485	366 259
Saint-François	1 111 430	138 659	- 133 538	1 116 551
La Désirade	89 137	- 68 536	- 107 865	- 87 264
<b>Total</b>	<b>4 993 509</b>	<b>- 317 581</b>	<b>- 612 219</b>	<b>4 063 709</b>

Monsieur Philippe TROUPE présente le calcul du transfert de la compétence tourisme.

Sainte-Anne	Produits	Charges
Taxe de séjour	374 183	
Charges de personnel		142 373
Charges de gestion courante		60 975
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>170 833</b>	
Cout investissement annualisé		31 407
<b>Excédent global du transfert</b>	<b>139 426</b>	



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Philippe TROUPE présente l'attribution de compensation définitive de 2017 pour la ville de Sainte-Anne.

Sainte-Anne	Montant
AC 2017 provisoire (transferts DMA et Transport)	+ 366 259
<b>Transfert compétence Tourisme (139 428 €)</b> <b>La compétence est effective depuis le 1/9/2017 soit 4</b> <b>mois sur l'année 2017</b>	
Déduction coût compétence Tourisme 4 mois	- 46 476
<b>AC 2017 définitive</b>	<b>+ 319 783</b>

Monsieur Philippe TROUPE présente l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2018

AC 2018 provisoire	AC Fiscales	Transfert DMA	Transfert Transport	Transfert tourisme	AC 2018 provisoire
Sainte-Anne	1 500 086	- 971 342	- 162 485	+ 139 426	505 685

Le maire présente pour information les attributions de compensation pour toutes les communes de la CARL.

	Gosier	Sainte-Anne	Saint-François	Désirade	Total AC
AC 2017	2 503 755 €	319 783 €	996 551 €	- 87 264 €	3 732 826 €

Monsieur Philippe TROUPE précise que pour la Désirade cette attribution de compensation est négative car la collectivité ne perçoit pas la taxe de séjour.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » (C.A.R.L.) en date du 23 Octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

A l'unanimité ;

### **DECIDE :**

**Article 1: D'approuver** le rapport de la CLECT du 23 Octobre 2017 relatif au transfert de la compétence "Tourisme".

**Article 2 : De charger** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

---

### ***Affaire numéro 03 : Dépenses à réaliser avant le vote du budget primitif 2018***

---

Le maire explique qu'il s'agit de voter le quart budgétaire et invite Monsieur Philippe TROUPE à présenter cette affaire.

Monsieur Philippe TROUPE explique que comme le prévoit le Code Général des Collectivité Territorial, la collectivité peut engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles de l'exercice précédent ceci afin de ne pas bloquer les opérations en cours.

Ces crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif de 2018 concernent des études, travaux et acquisitions pour un montant de 765 893,00 € .



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.16112-1 ;

Vu les crédits inscrits en section d'investissement au Budget Primitif et Décision Modificative 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Considérant la nécessité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 ;

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré ;

A la majorité, Madame Diana PERRAN s'est abstenue ;

### DECIDE :

**Article 1 : D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes avant le vote du Budget Primitif 2018.

<b>Direction des Services Techniques</b>	
Aménagements routiers	140 000,00 €
Aménagements infrastructures communales (hors bâtiment)	60 000,00 €
Travaux bâtiment communaux et écoles	55 000,00 €
Travaux sur les réseaux (éclairage, téléphonique)	40 000,00 €
Acquisition d'immobilisations (réparation, matériels, machines, équipements).	60 000,00 €
Frais d'étude (PLU, autres)	250 000,00 €
<b>S/Total</b>	<b>605 000,00 €</b>
<b>Direction des moyens généraux</b>	
Mobiliers	25 000,00 €
<b>S/Total</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Direction des Systèmes d'Information</b>	
Acquisition de matériels informatiques	110 000,00 €
Acquisition logiciel	25 893,00 €
<b>S/Total</b>	<b>135 893,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>765 893,00 €</b>

**Article 2 : De CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

-----

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Questions diverses

Madame Mariette MANDRET attire l'attention sur la présence de bus à Sainte-Anne.

Le maire fait un bref historique sur l'organisation du transport dans le département.

Monsieur Francs BAPTISTE exprime sa satisfaction et celles des usages et visiteurs et explique que des informations sont disponibles dans les Bureaux d'Informations Touristiques de la CARL.

Madame Evelyne VACHER se dit aussi satisfaite mais souhaite plus d'informations en direction de la population qui habite dans les campagnes.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les problématiques liées à l'organisation des transports mais aussi à la distribution de l'eau ainsi qu'à la collecte des déchets.

Il explique que les dossiers avancent et relate l'évolution sur le territoire communal en matière de distribution d'eau potable.

Monsieur Aurélien ABAILLE rappelle l'investissement du Conseil Départemental.

Après quelques échanges, le maire lève la séance à 17 heures 45.

Délibérations 1 et 2.-  
Affichées le 09 février 2018.-